

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2024 A 19H00

PROCES VERBAL

Date de convocation : 8 mars 2024

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 15 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, Mme DELAGNEAU, Mme DESIGAUD (départ à 19h39, donne son pouvoir à M. ORTEGA), Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. DURAND, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERINEAU, M. HENRION, M. LANDOIS, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET et M. P. TAFILET

Etaient absents : Mme BARON (pouvoir à M. BERNEAU MERLET), Mme BELLANDE (pouvoir à Mme DOUAUD), Mme CARNET (pouvoir à M. HENRION), M. CHEVALIER (pouvoir à Mme CHERON), Mme JULLIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU), M. MAILLARD (pouvoir à M. P. TAFILET), M. MORLE (pouvoir à M. FERRAGU) et M. VANDECASTEELE (pouvoir à M. DURAND)

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : Mme CHERON

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme HUREAU

1°) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2024

Si le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024 n'appelle pas d'observation, il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir l'adopter.

Le procès-verbal est adopté

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

2.1 – Renouvellement à M. HAUSSERAY Jean-Claude d'une concession de terrain collective d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession collective de M. HAUSSERAY Marcel exclusivement ;

2.2 – Délivrance à Mme VIVET Audrey d'une concession familiale de case colombarium d'une durée de 15 ans dans l'espace cinéraire du cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la sépulture particulière de sa famille ;

2.3 – Renouvellement à M. TAFILET Emmanuel d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession particulière de sa famille ;

2.4 – Délivrance à M. LEGUERE Jean-Claude d'une concession de terrain collective d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession collective de Mme LEGUERE Micheline née MEUNIER exclusivement ;

2.5 – Renouvellement à M. TESSIER Claude d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession particulière de sa famille ;

2.6 – Mise à disposition ponctuelle et gracieuse de la salle des fêtes à la Mutuelle Sociale Agricole Berry Touraine – le 6 février 2024 ;

- 2.7 – Cimetières municipaux (Saint-Laurent-des-Varennes à Montoire-sur-le-Loir et Saint-Quentin-les-Trôis) – tarifs applicables à compter du 1^{er} février 2024 ;
- 2.8 – Constitution de provision pour créances douteuses ;
- 2.9 – Demande de subvention auprès de Préfecture de Loir-et-Cher au titre de la DETR 2024 pour la mise en accessibilité de l'hôtel de ville et la sécurisation de son accueil du public ;
- 2.10 – Demande de subvention auprès de Préfecture de Loir-et-Cher au titre de la DETR 2024 pour la mise en accessibilité de l'hôtel de ville et la sécurisation de son accueil du public – remplace et annule décision 04-2024 ;
- 2.11 – Convention de partenariat entre la commune de Montoire-sur-le-Loir et la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher dans le cadre de l'Espace France Services de Montoire-sur-le-Loir ;
- 2.12 – Convention de partenariat entre la commune de Montoire-sur-le-Loir et Entreprise et formation 41 dans le cadre de l'Espace France Services de Montoire-sur-le-Loir ;
- 2.13 – Régularisation bail à ferme pour la parcelle ZM0115p à SAMSON Loïc ;
- 2.14 – Convention de mise à disposition de la salle de l'étage de l'espace Meschers à l'association APOU – du 26 février au 1^{er} mars 2024 ;
- 2.15 – Régularisation et renouvellement du bail locatif d'habitation à M. MITRI Gilles pour le logement C sis 1 rue Ronsard à Montoire-sur-le-Loir (41800) ;
- 2.16 – Renouvellement du bail locatif d'habitation à M. SAILLARD Alexandre pour 92 avenue Gambetta à Montoire-sur-le-Loir (41800) ;
- 2.17 – Convention de mise à disposition des dortoirs Pasteur au Twirling Saint-Hilaire-des-Loges du 15 au 16 mars 2024 ;
- 2.18 – Convention de mise à disposition des dortoirs Pasteur au Twirling Saint-Hilaire-des-Loges du 16 au 17 mars 2024 ;
- 2.19 – Convention de mise à disposition des dortoirs Pasteur au Twirling Etoile d'Or du 15 au 17 mars 2024 ;
- 2.20 – Convention de location ponctuelle de salle des fêtes à l'agence Crédit Agricole Val de France de Montoire-sur-le-Loir – le 08/03/2024 ;
- 2.21 – Convention de mise à disposition des dortoirs Pasteur au Twirling Club Besséen du 2 au 3 mars 2024 ;
- 2.22 – Convention de mise à disposition gracieuse d'une salle de l'espace Meschers au Centre Hospitalier Montoire-vendôme pour la mise en place d'ateliers physiques adaptés.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite revenir sur le point 2.22 des décisions du Maire, où il est indiqué qu'il s'agit d'une mise à disposition gracieuse ce qui sous-entend que les autres conventions de mises à disposition, notamment pour les dortoirs Pasteur, sont tarifées.

Arnaud TAFILET lui confirme que comme elle le sait, tout dépend de l'usage, certaines mises à disposition sont tarifées, d'autres gratuites, comme par exemple la mise à disposition de la salle des fêtes au Lycée agricole indiquée dans les présentes décisions du Maire. C'est la même chose pour la 2.22 avec le centre Hospitalier.

Ingrid CHARTIER-MALECOT précise qu'elle souhaite connaître les tarifs qui sont appliqués.

Arnaud TAFILET lui répond que les tarifs sont arrêtés en commission et qu'ils sont disponibles en Mairie.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite savoir comment ils s'appliquent.

Arnaud TAFILET lui répond qu'elle le sait et que rien n'a changé depuis 4 ans.

Pierre BERNEAU MERLET souligne que les 2.9 et 2.10 concernant la DETR 2024 et plus précisément la mise en accessibilité de l'Hôtel de ville et la sécurisation de son accueil du public, il souhaiterait savoir à quel moment il sera communiqué plus de détail sur le projet.

Arnaud TAFILET lui répond que c'est en cours de réalisation et que les premiers éléments seront communiqués lors de la prochaine commission travaux. Les plans ont été réalisés suivant des pré-études existantes.

Pierre BERNEAU MERLET note que c'est la partie administrative et qu'il sera possible de parler la partie technique en commission.

Arnaud TAFILET confirme que les éléments des travaux y seront présentés.

Il en est pris acte

3°) - AFFAIRES GENERALES : Avenant à la convention de service pour la collecte et la valorisation des ordures ménagères assimilées des producteurs non ménagers dans le cadre du service public de redevance spéciale avec le Syvalorm

Le Maire rappelle que par délibération n°02.12.2023 du 14 décembre 2023 avait été approuvé une convention de service pour la collecte et la valorisation des ordures ménagères assimilées des producteurs non ménagers dans le cadre du service public de redevance spéciale avec le Syvalorm. Une erreur sur la fréquence de collecte non identifiée par les parties nécessite la signature d'un avenant pour adapter la convention à la réalité soit une collecte hebdomadaire en C1 et non une collecte bi-hebdomadaire en C0,5.

Proposition de :

APPROUVER l'avenant n°1 en pièce jointe ;

AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - AFFAIRES GENERALES : Mise en place du label employeur des sapeurs-pompiers avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 41

Le Maire rappelle que la ville dispose depuis plusieurs années d'un partenariat acté par convention dans le cadre du développement du volontariat. Celle-ci peut permettre aux employés municipaux, sapeurs-pompiers bénévoles, de se former (5 jours/an) ou de partir en intervention en journée au titre de leur activité de sapeur-pompier volontaire, et d'apporter un service public de qualité à la population.

Il est proposé à notre ville de récompenser son engagement citoyen en lui octroyant le label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers » pour 3 ans dans le cadre de la signature d'une convention locale individuelle (par sapeur-pompier) favorisant le volontariat des sapeurs-pompiers prévoyant un nombre annuel minimum de huit jours ouvrés d'autorisation d'absence sur le temps de travail du salarié, pour les activités prévues à l'article L. 723-12 du code de la sécurité intérieure, à savoir :

- les missions opérationnelles,
- les actions de formation,

- la participation aux réunions des instances dont le sapeur-pompier volontaire est membre et, pour le sapeur-pompier volontaire exerçant des responsabilités, aux réunions d'encadrement aux niveaux départemental ou de groupement organisées par le service d'incendie et de secours.

Proposition de :

APPROUVER le modèle de convention individuelle présenté en pièce jointe ;

AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à signer chaque convention individuelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - SANTÉ : Convention de mise à disposition avec le Centre Hospitalier Vendôme-Montoire d'un local à titre onéreux pour l'accueil d'un praticien en formation

Le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2024 et plus précisément l'échange qui s'était déroulé autour du sujet du départ prochain en retraite de deux médecins généralistes de la commune, le Maire avait exposé aux membres du conseil municipal qu'il leur proposerait de « voter la location d'un bureau auprès de l'Hôpital, pour le mettre à disposition gracieusement d'internes, financé par la collectivité ».

Le projet de convention a été adressé par l'hôpital et propose une convention pour la mise à disposition d'un local de 20m² pour une durée de cinq années pour un loyer mensuel de 150,00 € TTC.

La commune ne pouvant s'engager sur une période de 5 années mais bien sur la période d'occupation nécessaire au relogement des médecins généralistes, qui accueille des internes, actuellement hébergés dans la maison de retraite, proposer d'approuver la convention pour une période d'un an renouvelable annuellement pour la même durée.

Proposition de :

APPROUVER la convention en pièce jointe ;

AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à la signer.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir si la convention est maintenue, que le local mis à disposition soit utilisé ou pas. La commune est engagée à hauteur de 1 800 €/an et doit trouver des internes, si ce

n'est le cas par exemple, qu'il n'y a pas d'interne pendant une période, règle-t-elle l'ensemble de l'année ? Est-ce qu'il est possible de mettre quelqu'un d'autre qu'un interne ? Un autre praticien ?

Arnaud TAFILET lui précise que c'est bien uniquement pour les internes. Il souhaite que la commune s'engage pour un an avec tacite reconduction. Jusqu'à ce jour, le Dr Lorencki a des internes, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, toute l'année ; et l'une des deux autres généralistes se pose la question de devenir à son tour maître de stage et peut-être une nouvelle demande serait à formuler.

Pierre BERNEAU MERLET indique que la difficulté serait peut-être que l'interne et le maître de stage ont besoin d'être à proximité pour échanger et que s'il y a une distance entre les deux sites, cela ne sera pas très pratique. Le principe serait d'éviter de payer si on ne trouve pas la bonne personne. Est-ce qu'il faut rester fermé sur la notion d'interne ou plutôt l'ouvrir aux praticiens ?

Arnaud TAFILET lui confirme que la convention est bien prévue uniquement pour les internes, si un médecin arrivait à Montoire, ce local ne pourrait pas être utilisé pour le médecin. Peut-être pour d'autres praticiens en formation type kiné ou autre, même s'il n'y croit pas puisque la configuration actuelle temporaire regroupe les infirmiers, les sage-femmes et les médecins généralistes, seuls pouvant être à proximité immédiate d'un interne. C'est bien pour cela, s'agissant de locaux temporaires, pour les médecins, qu'il ne souhaitait pas proposer une signature de convention pour une durée de 5 années pour ne pas payer pour rien ?

Pierre BERNEAU MERLET ne sait pas aujourd'hui quel était l'usage de ces locaux et si l'hôpital en percevait un loyer.

Arnaud TAFILET lui précise que les praticiens qui étaient dans l'ancienne aile de l'hôpital ont été relogés dans l'EHPAD dans des chambres fermées par manque de personnel. Les praticiens versent le même loyer que celui qu'ils versaient lorsqu'ils étaient dans l'aile de l'ancien hôpital. Il n'y a donc ni gain ni perte.

Pierre BERNEAU MERLET comprend qu'il n'y a pas de manque à gagner pour l'hôpital mais un loyer supplémentaire versé par la commune pour un local pour un interne. Est-il possible que la convention ne démarre que lorsqu'il y aura un interne présent afin de ne pas payer pour rien.

Arnaud TAFILET lui répond qu'un interne est déjà en place pour une période de 6 mois. Il ne sait pas si c'est automatique à chaque date anniversaire mais les internes du Dr LORENCKI se sont toujours succédés.

Pierre BERNEAU MERLET profite du sujet pour savoir d'où en sont les projets/réponses annoncés lors du dernier conseil municipal et la commission générale élargie aux communes voisines : arrivée d'un nouveau médecin, maintien du projet par un investisseur privé.

Arnaud TAFILET indique que les dead lines données étaient fin mars début/avril, qu'on n'y est pas encore et qu'il ne connaît pas l'issue du projet. Il y a cependant une solution bis qui permettrait un relogement des praticiens dans l'hôpital dans leurs anciens locaux. Il pense qu'on en saura plus d'ici le prochain conseil et cela permettra de l'évoquer. Concernant le nouveau médecin généraliste, tant que ce n'est pas fait définitivement, il reste prudent. Il a pu échanger avec lui au téléphone, il souhaite vraiment s'installer sur Montoire pour la mi-avril.

Jean-Yves FERRAGU indique que, sauf erreur de sa part, Philippe MERCIER avait annoncé qu'un ultimatum avait été donné à l'investisseur pour le 15 mars.

Arnaud TAFILET en a reparlé avec lui pas plus tard que ce matin, il lui a confirmé que c'était fin mars/début avril.

Jean-Yves FERRAGU lui demande si ce n'est pas l'arlésienne.

Arnaud TAFILET lui répond que non, qu'il répète ce qui lui a été dit et qu'il le croit par rapport à ce qu'il a entendu. On ne peut jamais être sûr de rien mais il saura aller chercher l'information. Il n'est pas inquiet dans le sens où quoi qu'il arrive, on connaît la situation des locaux aujourd'hui et on est sûr d'un retour dans le futur.

Jean-Yves FERRAGU souhaiterait savoir si on est sûrs que tous suivent ? Il se dit qu'une des médecins serait sur le départ car elle ne se plaît pas dans les locaux.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il ne les a pas recontactés depuis, mais il va le faire. Il entend de tout sur ce sujet, tout n'est jamais tout noir ou tout blanc mais quand on contacte/rencontre les personnes, c'est différent. L'horizon commence à se déflouter et quoi qu'il arrive, les médecins seront relogés dans leurs locaux, on ne connaît juste pas encore le gestionnaire et c'était le souhait des médecins de réintégrer ces

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - Espace France Services : Rapport d'activités 2023

Le Maire porte à connaissance du conseil municipal le rapport d'activités 2023 de l'espace France Services. Ce rapport est composé de 7 parties :

1. Historique et contexte
2. Organisation de l'espace France Services
3. Les partenaires et services proposés
4. Qualité de service
5. Activité
6. Les actions d'animation et de communication mises en œuvre
7. Perspectives

Proposition de :

d'en **PRENDRE ACTE**.

Pierre BERNEAU MERLET constate que le personnel de chômage pas, qu'il y a beaucoup de demandes, majoritairement pour des personnes de la commune (1/3 hors commune). L'Espace France Services est quelque chose de nouveau, il se pose la question de savoir si on a pu comparer les services de France Services avec ceux de la maison de l'emploi ? Il n'a pas repris les archives mais souhaiterait savoir s'il y a une dynamique apportée par l'Espace France Services.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il n'a pas les chiffres, que le service rendu n'est pas le même mais qu'il semble que la fréquentation est plus importante. La Maison de l'Emploi avait une grosse partie de sa fréquentation liée aux différentes formations hébergées. France Services a créé une dynamique sur un panel de sujets divers et variés en apportant très souvent les bonnes réponses immédiatement (environ 2/3 des cas). Lorsque l'on passe chez les commerçants, on entend souvent du bien de France Services. Donc dynamique par rapport aux nombres d'utilisateurs mais par rapport aux commerces montois dont la clientèle manifeste le passage à France Services. En termes de comparaison, cela sera difficile car les sujets sont différents mais un comparatif pourra être fait au moins sur la fréquentation.

Pierre BERNEAU MERLET rappelle que pour la Maison de l'emploi, il n'y avait aucune offre équivalente, il souhaite s'assurer que ceux qui bénéficiaient d'un accompagnement par la Maison de l'emploi pour l'emploi, en bénéficient toujours avec les mêmes services et soutiens.

Arnaud TAFILET lui répond qu'on essaiera de voir ce qui peut être comparé. Concernant les personnes hors commune, il y a des communes hors CATV (Pezou, Ponce, Bessé, etc.). Pour les communes de la CATV, une offre mobile a été développée par la CATV, le camping-car aménagé se déplace environ 1 fois/mois en moyenne dans les communes, les personnes qui ont besoin du service se déplacent à l'Espace France Services et le bouche à oreille faisant, on peut penser que les gens n'hésitent pas à se déplacer pour régler leur problématique. Il précise également que l'offre mobile de la CATV ne permet pas la rencontre physique avec des partenaires (ex. DGFIP).

Pierre BERNEAU MERLET expose qu'il faudrait rappeler à la CATV que c'est un service proposé pour l'ensemble du territoire et qu'elle n'a pas soutenu ce projet local.

Arnaud TAFILET confirme que la CATV n'a pas porté ce projet mais qu'il a été financé à hauteur de 90% par l'Etat et 10 % par la commune pour l'investissement et l'Etat finance un peu plus d'un salaire sur les deux agents présents. Nous n'avons pas d'information sur la fin d'aide de l'Etat sur le fonctionnement contrairement à Petites Villes de Demain qui s'arrête en 2026.

Pierre BERNEAU MERLET compte sur le Maire pour évoquer Petites Villes de Demain ultérieurement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

[Elodie DESIGAUD quitte la séance à 19h39 et donne son pouvoir à Roger ORTEGA]

7°) - CAMPING : Convention d'occupation du sol par la société Camping Car Park

Le Maire expose que suite à la manifestation d'intérêt adressée à la ville de Montoire-sur-le-Loir pour son camping et règlementairement affichée du 17 janvier au 6 février 2024, après étude de la proposition, notamment par la commission tourisme, il est nécessaire de définir les conditions dans lesquelles la société Camping Car Park est autorisée, sous le régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, à exploiter l'aire de stationnement pour le camping municipal.

Proposition de :

APPROUVER la convention en pièce jointe ;

AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à la signer.

Arnaud TAFILET précise que la convention initialement prévue pour 8 ans a été négociée pour une durée de 6 ans.

Pierre BERNEAU MERLET évoque que le Maire a répondu en partie, par son exposé, à plusieurs questions qui pouvaient se poser (mobil homes notamment). Il avait une remarque un peu forte sur le fait qu'il est inscrit sur la notice « vu l'avis favorable de la commission tourisme », il aurait bien aimé prendre connaissance des comptes-rendus.

Arnaud TAFILET précise qu'il y a une erreur dans la notice, il était absent, ce n'est pas lui le signataire de cette dernière et cette ligne aurait dû être retirée car il n'y a pas eu d'avis de la commission juste des échanges (remarques et réponses à apporter à des questions).

Pierre BERNEAU MERLET indique que s'il les avait reçus, il aurait peut-être trouvé des réponses dans les comptes-rendus des commissions.

Arnaud TAFILET indique qu'il les a transmis par courriel.

Pierre BERNEAU MERLET confirme qu'il ne les a pas reçus et qu'il pense que le Maire a deux listes de diffusion et qu'il n'a pas utilisé celle adéquate.

Arnaud TAFILET dit qu'il vérifiera, il fait bien de le faire remarquer.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir ce que cela allait changer en matière de service pour les usagers du camping, ainsi qu'en terme de finances, puisqu'il n'y a plus d'accueil physique. Est-ce qu'il ne reste qu'une salle ouverte pour les campeurs et par exemple la possibilité d'acheter des cartes postales ou même les réservations ?

Arnaud TAFILET lui répond en fait que ça enlève les deux choses qu'il vient de citer : la salle et l'accueil physique. Comme il le disait tout à l'heure, ce n'est jamais tout blanc tout noir, là c'est humain pas humain, ça peut faire peur, cela peut poser question mais ce sont les deux principales choses qui sont changées pour les campeurs et une autre chose est changée c'est l'ouverture toute l'année, de janvier à décembre, pour les personnes en autonomie totale. Par ailleurs, la simulation faite par Camping Car Park pour une année, envisage du trafic chaque mois, forcément peu en période hivernale mais quasi quotidien, avec néanmoins du passage toute l'année. Pour la période hivernale, ils nous préconisent de faire des places en stabilisé pour éviter les problèmes d'enlacements 5 à 6 places la première année mais en nous indiquant tout de suite que compte tenu de la situation de notre camping (calme, arboré, proximité immédiate du centre-ville), il faudra prévoir d'en installer des supplémentaires. Il indique avoir contacté la commune de VATAN (Indre) qui travaille avec Camping Car Park depuis 3 ans, qui était en déficit chronique, comme tout camping rural, et est en bénéfice pour la première fois cette année.

Pierre BERNEAU MERLET comprend que la motivation est la recherche d'économie de personnel et financière, car le camping est peu bénéficiaire.

Arnaud TAFILET précise qu'il est déficitaire.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il va y avoir des investissements, il souhaiterait savoir qui va les porter et combien cela va coûter. Car le prestataire est juste gestionnaire, il veut bien venir mais charge à la commune d'investir.

Arnaud TAFILET lui répond que si Vatan devient bénéficiaire sur la 3^{ème} année, c'est parce qu'il y a l'investissement de base à rentabiliser. Pour Montoire, le coût d'investissement de base s'élève à 60 000 € HT soit 2 à 2,5 ans pour le rentabiliser compte tenu du déficit actuel récurrent d'environ 30 000 € / an sur le budget camping.

Pierre BERNEAU MERLET demande si les 60 000 € HT concerne la partie électronique.

Arnaud TAFILET lui répond que c'est l'ensemble : les automates, les places stabilisées, plateformes, etc. soit tout ce qu'il faut installer pour ouvrir.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il n'a pas en tête le budget du camping, des charges d'accueil mais il y a aussi les charges de nettoyage, une partie en régie par les agents saisonniers du camping, une partie en régie par le personnel technique municipal, quelles seront les charges supplémentaires ?

Arnaud TAFILET lui répond qu'il aura un mix entre tout ça. Il rappelle que l'argument financier n'est pas la priorité, le camping est un service municipal, qui dit service municipal dit pertes, en revanche, sa crainte, partagée également par la commission, c'est de ne pas trouver d'agent pour maintenir une gestion en régie municipale et si pas d'agent, par d'ouverture. Bien sûr que le côté financier rentre dans l'équation mais c'est vraiment le recrutement qui reste la première problématique. La priorité et le vrai sujet est bien de maintenir un camping ouvert en premier lieu et en second, de réduire la voilure. Concernant les charges supplémentaires, pour pouvoir contacter les entreprises, par appel d'offres, pour l'entretien des sanitaires, il fallait que les choses soient actées sur le fonctionnement du camping ainsi que les dates d'ouverture arrêtées. La rédaction de l'appel d'offres est faite et il est prêt à partir. Pour la partie tonte, ce sont les agents municipaux qui l'assureront.

Pierre BERNEAU MERLET demande si la rentabilité à 2,5 ans intègre toutes ces charges.

Arnaud TAFILET lui répond que oui, c'était déjà dans les coûts RH. Les autres campings avaient également des sanitaires, ils se sont retrouvés avec des coûts d'installation et des coûts d'entretien et se retrouvent tout de même bénéficiaires.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir, en basse saison, quels sont les bénéfices pour les camping-caristes.

Arnaud TAFILET lui répond qu'ils ont accès à l'eau, l'électricité et la vidange. Il indique que lors d'un séjour récent, il est tombé sur une aire Camping Car Park d'une commune de la taille de Montoire, au pied d'un silo donc pas très glamour sur laquelle stationnait 4 campings car en plein hiver. Donc pour nous, or saison estivale, cela sera tout bénéfique car hormis l'entretien que nous faisons déjà (espaces verts), nous n'aurons aucune autre charge d'entretien mais par contre, nous aurons des recettes de stationnement.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir ce qu'il va advenir de l'aire de Camping-Car à proximité de la gare historique ainsi que des éventuels stationnements sauvages.

Arnaud TAFILET lui répond que cela va devoir être redéfini mais lors de la commission, il avait été évoqué la fermeture de l'aire de la gare historique et plus généralement une interdiction de stationnement en dehors de l'aire Camping Car Park puisqu'il y aura tout ce qu'il faut dessus. Il précise qu'on peut imaginer qu'en période de festival ou autres, si l'aire est complète, envisager d'être plus souple sur le stationnement, comme cela est le cas aujourd'hui. Il rappelle que la borne de la gare, totalement gratuite, est cible d'incivilités, notamment de riverains qui s'en servent pour arroser, chez eux, d'autres branchés H24 ou laissent couler l'eau, etc.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir si le camping sera sous vidéosurveillance.

Arnaud TAFILET le lui confirme, il y aura des caméras à l'entrée.

Pierre BERNEAU MERLET indique que quelques que soit l'avenir du camping, il est nécessaire de maintenir une réflexion sur les mobil homes.

Arnaud TAFILET lui répond que les membres de la commission considéraient également que c'était l'autre sujet, après celui de la gestion du camping. Il est nécessaire de statuer, le fait de se mettre en contact avec une conciergerie et de faire affaire permettrait de pouvoir utiliser les mobil homes comme c'était le cas avant.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir si la société Camping Car Park a des concurrents.

Arnaud TAFILET lui répond que dans le secteur, il ne sait pas. Il rappelle que ce n'est pas une Délégation de Service Public. Ils ont une telle percée que s'ils ont des concurrents, ils sont vraiment tous petits ; ils ont vraiment trustés les choses.

Pierre BERNEAU MERLET comprend qu'ils sont assez serins, ils ont vu que la commune avait une borne, un camping et ils se sont positionnés. Comment être sûrs, pour la commune, de sécuriser l'investissement ?

Arnaud TAFILET dit qu'aujourd'hui, ils frôlent les 500 aires, ils sont installés partout, ils ont pignon sur rue

et cela fonctionne. On connaît leurs modalités de fonctionnement (1/3 de recettes comme rémunération), ils ont des endroits comme le camping du Mont-Saint-Michel. Ils ont fait des levées de fonds et recommencent avec succès, c'est que cela fonctionne. Et si nous fonctionnons comme ceux qui se sont engagés avec eux, sous 3 ans la mise de départ est rentabilisée. On ne sait pas ce qui peut se passer mais il y a très très peu de chance que la société tombe et cela ne nous créera pas de déficit, sauf s'ils ferment demain.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir quand va démarrer la saison 2024 ?

Arnaud TAFILET lui répond que si ce partenariat est acté ce soir, l'ouverture aura lieu en mai/juin suivant le rétroplanning des travaux.

Pierre BERNEAU MERLET s'inquiète des caravanes qui pourraient arriver entre temps.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il va y avoir un passage communication mais que les caravanes qui arrivent spontanément en début de saison sont des habitués, ou des personnes ayant pris contact, et qu'il sera possible de faire des réponses en fonction de la décision de ce soir pour leur communiquer les éléments.

Guillaume HENRION rappelle qu'il faut se poser la question de l'intérêt ou pas d'un camping sur une commune, il trouve qu'on ne s'est pas trop posé la question. On cherche une solution pour éviter d'avoir à dépenser de l'argent sur ce sujet. Il n'a pas lu les comptes-rendus des commissions mais il semble qu'on ne se soit pas demandé si c'était quelque chose d'important et de savoir si le véhicule camping permet une image de marque et laquelle ? Et changer le mode de gestion, est-ce que cela modifiera l'image en bien ou en mal. On en n'a pas débattu, on est face à un choix qui est plutôt à un choix financier sans réfléchir à l'image que peut représenter cette modification de mode de fonctionnement. Dans la convention, on sent que les campeurs habituels auront les mêmes accès aux sanitaires et à la salle que les autres, ils auront accès aux mêmes bâtiments ? C'est-à-dire que sur le même terrain, certains paieront un emplacement camping-car, d'autres un emplacement caravaning et comment fait-on la police s'il n'y a personne sur place ? Il ne voit pas très bien comment arriver à gérer les deux.

Arnaud TAFILET expose qu'il a dû mal s'exprimer puisqu'il a bien dit tout à l'heure que le sujet financier n'est pas la priorité. Sa priorité première est de conserver le camping, si le conseil municipal le souhaite aussi, résorber la perte c'est une bonne chose mais un service public avec des pertes est logique ; mais s'il est possible de les réduire voire de les annuler, c'est parfait. Il faut conserver le camping, pour lui c'est primordial pour assurer un hébergement en marge notamment de toutes les manifestations prévues cette année sur Montoire de mai à septembre, bien sûr du festival mais il y en a d'autres. Nous avons un très beau camping, pour lui le voir fermer c'est hors de question, il souhaite le voir ouvert, c'est vraiment un atout pour le territoire, pas que pour Montoire. C'est bien la motivation 1^{ère}, avant le côté financier qui arrive cependant et bien évidemment en second. Concernant les campeurs habituels, il précise qu'il n'y a pas de lieu d'accueil, la salle d'accueil n'existe plus.

Guillaume HENRION souhaite savoir ce qu'elle va devenir.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il va falloir en décider (salle polyvalente ?) et du devenir du logement également. Par rapport à la différenciation en campeurs et camping-car, il n'y a pas de différenciation aujourd'hui. Un campeur classique ou un camping-cariste paie aujourd'hui la même chose qu'il utilise ou non les sanitaires. Avec Camping Car Park, tous les campeurs auront une carte et seuls les campeurs classiques auront accès aux sanitaires qui seront sécurisés par un accès lié aux autorisations de la carte. Nous avons pensé aux resquilleurs, mais d'après la société c'est très très minime, ils ont peu de souci de ce côté. On s'est posé la question d'un campeur qui arrive et qui réserve 3 nuitées, et finalement il reste 2 jours de plus, il pense peut-être ne payer que les 3 nuitées initialement prévues mais non, parce que comme pour les parkings de stationnement, il y a un contrôle à la sortie donc il devra payer le delta.

Ingrid CHARTIER-MALECOT dit que la saison approche et qu'on voit bien l'empressement de la commune à trouver une solution. Elle souhaite savoir combien d'emplacements seront réservés aux seuls camping-cars au sein du camping.

Arnaud TAFILET lui répond que c'est à statuer : sur la période de haute saison ouverte à tous, c'est la commune qui indique à Camping Car Park combien elle souhaite ouvrir d'emplacements aux campeurs classiques et aux camping-caristes. Il y a un autre sujet, c'est celui des entités particulières (petites randos ou autres) qui bénéficient de gratuités, cela pourra être maintenu, c'est la commune qui en informe Camping Car Park qui programme les accès en fonction.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite savoir qui va faire tout le travail qui était préalablement fait en interne (sanitaires, etc.).

Arnaud TAFILET lui répond que comme il l'a dit tout à l'heure et va se répéter : la tonte sera réalisée par les espaces verts et un appel d'offres sera lancé pour le nettoyage des sanitaires car il ne souhaite pas rajouter des missions aux agents. Cette mission sera donc réalisée par un prestataire.

La délibération est adoptée à 8 abstentions (M. BERNEAU MERLET, Mme CHARTIER MALECOT, M. DURAND et M. HENRION et 4 pouvoirs : Mme BARON, Mme CARNET, M. MORLE et M. VANDECASTEELE) et 19 pour

8°) - FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, informe l'assemblée que chaque année, le budget primitif doit être précédé, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat sur les grandes orientations du budget de l'année, tant dans sa stratégie financière que dans les investissements à venir. Il se tient dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget.

Depuis la loi « NOTRe » du 07/08/2015, le débat d'orientation budgétaire a évolué vers un rapport d'orientations budgétaires qui doit préciser les orientations budgétaires en termes d'évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolutions retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, les engagements pluriannuels envisagés et enfin la structure et la gestion de la dette.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Proposition de :

PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 prévu au Code Général des Collectivités Territoriales qui a porté sur le budget principal et les budgets annexes du Camping et de l'urbanisation du secteur de la Gare.

Guillaume HENRION indique que comme le dit le document, il est sensé se tenir un débat sur les finances de la commune or déjà, il trouve qu'il n'est communiqué aucun résultat concret sur le fonctionnement et les investissements, il n'y a pas de report à nouveau, quels ont été les chiffres réalisés ? Nous n'avons pas assez d'éléments pour avoir un regard sur l'année qui vient de s'écouler, si on n'a pas de regard sur le passé, c'est difficile d'avoir un regard sur l'avenir. Il y a quelques sommes globales. Ce qu'on comprend bien c'est qu'il n'y a pas eu d'investissement ou très peu, 220 000 euros, avec surtout un véhicule et des investissements en informatique et téléphonie ; ce qui l'étonne puisqu'à moins qu'il n'ait par été présent à ces conseils municipaux, il n'a aucun souvenir que ces sommes là aient été votées. Il n'est pas présent à tous les conseils municipaux mais il ne s'en souvient pas et ne souvient pas d'en faire lecture dans les procès-verbaux. Déjà, on voit que dans l'année passée il y a eu très très peu de chose d'engagées, on nous dit que les années qui vont venir vont permettre d'investir plus lourdement avec des travaux sur la mairie ; à ce jour on ne nous a communiqué aucun élément de travaux sur ce projet, à savoir si un architecte ou un bureau d'études ont été choisis. Généralement, quand on voit la difficulté de réalisation des projets communaux, entre choisir le cabinet, qu'il soit passé en conseil municipal, qu'un appel d'offres pour les travaux soit fait, que les offres soient dépouillées et les entreprises retenues, cela fait 3 années qui s'écoulent. Quand on voit les projets listés, comment allons-nous les réaliser en 2024 et dépenser les sommes qui seraient susceptibles d'être dépensées ? Et là aussi, on a très peu d'information et aucun chiffre. Donc c'est un peu difficile de débattre des finances et de l'avenir de la commune lorsque l'on nous donne si peu d'éléments, il trouve que cela en est particulièrement choquant, les années passent et c'est de pire en pire. Au début ce n'était pas terrible mais maintenant quand on voit ce qui est donné maintenant : on a des pages sur le national, pas sur ce qui nous intéresse sur la commune, il n'y a pas grand-chose. Il aimerait bien que les chiffres sur 2024 soient donnés parce qu'il n'y a rien, comment peut-on débattre ?

Arnaud TAFILET lui répond que c'est ce qu'ils sont en train de faire du coup.

Guillaume HENRION lui répond que c'est peu dire sur le désaccord total sur la manière dont vous avez fait le budget.

Arnaud TAFILET entend ses remarques mais ce qui le surprend c'est que du coup, pour être très honnête, c'est le même Rapport d'Orientation Budgétaire que l'agglo, or il ne l'a pas entendu faire de commentaire sur les chiffres, notamment par rapport aux résultats ou autres chiffres. En fait, il trouvait que le rapport de la CATV était plutôt bien fait, il en a parlé avec Sophie et ils ont décidé de se caler sur le même type de présentation. Il n'a entendu aucun commentaire là-bas sur ça. Les grosses masses ont été annoncées, effectivement le détail n'est pas présent mais pour autant il ne peut pas être dit qu'il n'y a pas de chiffre puisque le total est annoncé, il va donner quelques éléments sur les principaux investissements. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur les mêmes discussions qui ont eu lieu en bureau communautaire : une année ce n'est pas bien il y a trop de pages et une autre année il n'y en a pas assez et finalement on ne trouve pas le juste milieu ; tout le monde n'attend pas la même chose et il l'entend. Concernant les investissements N-1 non vus dans les conseils municipaux : oui et non, on n'a pas besoin de passer les investissements en conseil municipal suivant les montants, en revanche, lors du budget 2023 voté l'an dernier, il y avait tout le détail et vous (G. HENRION) étiez présent. Toutes les lignes sont là, elles sont vues en commission, action par action puis inscrite dans le budget donc il n'est pas d'accord de dire que cela ne soit pas vu, ça l'est, c'est dans le budget.

Guillaume HENRION lui fait remarquer que c'est un budget prévisionnel et que sur chaque action, c'est ensuite voté.

Arnaud TAFILET lui répond que non.

Guillaume HENRION lui fait remarquer que le budget 2023 a été voté pour des montants d'investissement bien supérieurs à 220 000 euros parce que comme on doit équilibrer le budget, on met des opérations qu'on ne fait pas. Si vous dites que ces sommes là sont pertinentes et justes et bien qu'est-il advenu des sommes qui étaient prévues pour que le budget soit à l'équilibre et qui n'ont pas eu lieu ?

Arnaud TAFILET lui répond qu'il va faire la même réponse qu'en 2021, 2022 et 2023, le budget doit être équilibré sinon il n'est pas valable, il rappelle les 2 ou 3 slides, notamment par rapport aux emprunts, qui créent des opérations d'ordres qui viennent artificiellement gonfler le résultat de l'exercice mais derrière lesquelles il n'y a pas de trésorerie. Donc si on veut encore une fois confondre l'excédent et qu'on veut l'investir, une fois de plus on ne le fera pas parce que nous n'avons pas l'argent : ce n'est pas faute de le dire et de le répéter. Il faut vous sortir de la tête que l'excédent c'est du cash à dépenser, c'est la capacité d'autofinancement nette qui peut être dépensée ; l'an dernier, il le rappelle, c'était 400 000 €. Donc comment voulez-vous ? C'est mathématique, il faut que le budget soit équilibré au centime près entre chaque section, en recette et en dépense. Et il faut tenir compte, encore une fois, de ces opérations d'ordres qui viennent grever le budget. Il rappelle que tous les ans l'excédent budgétaire monte mécaniquement. L'an dernier, la capacité d'autofinancement est passée de 200 000 € à 400 000 €, elle était à 200 000 € depuis très longtemps, dont 400 000 € c'est le maximum qui peut être investi. Il n'y a pas de miracle. Il l'a dit à plusieurs reprises, cela fait plusieurs années que la commune est dans le Réseau National d'Alerte (RNA) compte tenu de ses finances dégradées. Le RNA c'est l'Etat + la DGFIP. Nous avons été convoqués en fin d'année dernière en Préfecture, avec notre directrice et Sophie, pour échanger sur ces éléments, la synthèse est la suivante : « bien que des efforts importants aient été déployés, la situation financière de votre commune demande toujours une vigilance continue au vu des marges de manœuvres financières encore restreintes. Ainsi la vétusté de certains de vos équipements pourraient vous contraindre à entreprendre des travaux substantiels accentuant de fait la nécessité d'une gestion financière encore plus prudente ». Donc c'est ce que l'on fait, on a une gestion prudente. Tous les ans on revient dessus, aujourd'hui on applique ce qu'on nous demande de faire et malgré cela on arrive à faire des choses. 200 000 € ça ne paraît pas grand-chose, en même temps, cela correspondait à notre capacité d'autofinancement nette, pas la brute, on enlève l'emprunt. On ne partage pas le fait d'avoir une gestion prudente : on peut avoir un bel excédent sur le papier, si on l'investit, et bien on ne peut pas parce qu'on n'a pas l'argent en trésorerie. Aujourd'hui nous avons 4 à 5 mois de financement en fonctionnement, il refuse de faire ce qui pouvait se faire par le passé c'est-à-dire de faire des lignes de trésorerie en fin d'année pour pouvoir payer les agents, ce qui est illégal au passage. Il sait que c'est difficile à comprendre mais aujourd'hui les chiffres montrent que nous sommes dans le vrai, la gestion est saine. Une année sur deux il faut moins dépenser pour pouvoir financer l'année suivante, on va chercher les aides. L'an dernier 600 000 euros ont été dépensés sans emprunt avec des recherches de subventions. Car sauf cas

exceptionnel comme il a réussi à le faire pour France Services, il reste toujours 20 % de reste à charge. Et 20 % d'une grosse somme, ça reste une grosse somme. Par rapport aux investissements futurs : l'accessibilité de la mairie c'est 350 000 euros environ et ça ne prendra pas 3 ans, ça sera fait cette année. Il rappelle les travaux de France Services : il fallait réaliser les travaux dans l'année, les entreprises se sont déplacées rapidement pour faire les devis, on a trouvé un maître d'œuvre, avec qui il y a eu certes quelques soucis, mais on a très bien fini le sujet avec une ouverture début 2023. On n'a pas des chantiers pharaoniques non plus. En revanche, pour le futur, il pense à 2025, il y aura le gros chantier du gymnase, et bien on s'y prend dès cette année parce que si on attend, avec les études préalables et le choix du maître d'œuvre, on n'y arrivera pas. Des travaux de cette dimension demandent de la préparation et de l'anticipation. Pour les travaux de la mairie, c'est notre Directrice des Services Techniques (DST) arrivée en juin qui va les suivre, elle est habituée à ça : dans les collectivités précédentes pour lesquelles elle a travaillé, elle a suivi des réfections de gymnase, des travaux notamment d'accessibilité, etc. On s'associera à un économiste pour affiner les chiffrages mais c'est notre DST qui suivra les chantiers. Notre DST suivra les travaux suivants : l'accessibilité de la mairie, l'aménagement des bords de Loir (30 K€), aménagement du parking Pasteur (25 K€), aire de stockage rue du Bellay (32 K€), nouvelle aire de jeux (15K€), camping, remplacement d'huissieries à la salle des fêtes (30 K€), réfection des vestiaires des ateliers municipaux + création de bureaux pour se mettre aux normes (30 K€), les trottoirs du Boulevard des Alliés prévus dans les RAR (20 K€) pour que le département puisse après envisager un échange de voiries, réfection de trottoirs rue du Boël (10 K€), une partie de la rue de la pinsonnière (100 K€), divers aménagement de sécurisation de voirie (10 K€), véhicules (35 K€). Les travaux sont programmés et elle sait qu'elle peut le faire, et le planning a été fait avec elle. Une fois de plus, c'est pour équilibrer le budget, il ne garantit par la réalisation de l'ensemble compte tenu des montants annoncés. On se reverra en commission pour acter tout ça. Il réprécise les RAR : bac de rétention de Champigny (30 K€), Paratonnerre église (7 K€) après sa remis aux normes électriques en 2023, les travaux du boulevard des alliés précités et des installations de voirie et une petite partie des travaux d'éclairage public. Donc ça fait beaucoup de travaux ; un nombre certains d'investissement, il y aura forcément des priorisations à faire, c'est obligé, c'est mathématique et impossible de réaliser l'ensemble compte tenu de l'état de nos finances. Et finalement, d'après le montage budgétaire, c'est permis, et c'est encore plus frustrant car ce ne sont pas des travaux superflus mais utiles sans fioritures.

Jean-Yves FERRAGU ne voudrait pas remuer le couteau dans la plaie mais il ne voit rien d'inscrit au cas où la commune récupérerait l'aile de l'hôpital pour les médecins.

Arnaud TAFILET répond que si mais qu'il ne l'a pas dite exprès, une ligne de 100 000 € est prévue mais si elle se libère, elle permettra de faire autre chose dans tout ce qui a été énoncé.

Pierre BERNEAU MERLET a entendu qu'il allait être nécessaire de prioriser les investissements : comment se fait cette priorisation ? Reprise des bordures des alliés en 2024, mise en accessibilité de la mairie, il n'a pas souvenir qu'un débat ait eu lieu pour décider de la réalisation de ces travaux cette année.

Arnaud TAFILET rappelle que les investissements 2023 ont été minimisés volontairement dans leur réalisation pour recréer de la trésorerie pour financer les investissements 2024, ce qui était impossible en début de mandature. Les économies faites depuis le départ ont porté leurs fruits. L'arrivée de notre DST permet également le cadencement de tous les éléments, sans dénigrer tout ce qui a été avant, cette arrivée de compétences supplémentaires car elle connaît les choses que l'ont veut faire et qui l'a déjà fait par le passé. Il en profite pour évoquer une ligne oubliée : la rénovation du sol du gymnase Pasteur (50 K€) qui est similaire à des choses déjà effectuées dans son passé, qu'elle sait quantifier, cadencer, en fonction également des conditions climatiques, comme pour les travaux de sécurisation routière qui ont pris du retard compte tenu de la météo que nous avons eu depuis octobre dernier. Tous ces éléments mis bout à bout : gestion prudente, DST compétente permettent la réalisation des actions comme celles annoncées aux vœux (aire de covoiturage, sécurisation bâtiment ancienne garderie). Les choses sont programmées, suivies et sortent mais cela fait un bouleversement par rapport à avant.

Pierre BERNEAU MERLET est d'accord pour dire qu'il y a un débat d'orientation budgétaire, en revanche, il trouve qu'il n'y a pas de débat de priorisation des chantiers. Lors de la commission générale avec la cheffe de projet PVD, il y a environ 18 mois, la question ouverte s'était posée sur qu'elles étaient les priorités pour les élus, qu'elles soient mises sur papier pour se revoir ensuite et en débattre. Les débats

ont eu lieu, on n'a pas été invité, les choses ont été mises dans des cases et cette année c'est ça qui est prévu. On discute du budget mais des chantiers.

Amaud TAFILET lui répond que là on est en effet sur le budget mais pour les priorisations, elles sont traitées en commission, elles ne vont pas être traitées en conseil. Là on est sur les grandes masses pas sur le one shot des actions à la virgule. Tous ces projets vont être discutés et priorisés en commission et rapportés au budget, aux coûts et conditions de travaux pour être mis en œuvre. Concernant le recrutement d'un nouveau chef de projet Petites Villes de Demain, la première campagne de recrutement, organisée par Veuzain-sur-Loire qui est désormais à la manœuvre, s'est avérée infructueuse avec un seul entretien, une seconde est lancée avec une dead-line deuxième quinzaine d'avril.

Guillaume HENRION expose que quand le Maire relit les consignes du rapport du RNA, donc de l'Etat, sur le fait d'être vigilant et faire des économies, lui, dans les lectures qu'il fait, l'Etat a son rôle qui est d'abord d'aborder des finances aux collectivités territoriales et ne peut les empêcher de se diriger tel qu'elle le souhaite. Il n'a pas le droit d'intervenir sur les choix faits par le conseil municipal : si la commune souhaite emprunter alors que le Préfet trouve que c'est une mauvaise idée, le seul moyen que l'Etat a, c'est d'apporter lui-même l'argent du projet pour que la commune n'investisse pas, ce qui a été fait pour l'Espace France Services qui a été entièrement financé par l'Etat et par la CATV.

Amaud TAFILET l'interrompt pour lui rappeler que la CATV n'a pas financé l'Espace France Services, l'Etat a financé les 90 % et les 10 % restants ont été financés par Montoire. Il ne le dit pas habituellement mais c'est lui qui s'est battu pour obtenir les 90 % de financement en contactant le ministère et c'est bien la commune qui en assure le fonctionnement, avec l'aide financière de l'Etat et personne d'autre. Pour ce qui a été dit avant, certes l'Etat ne peut pas empêcher la commune d'emprunter, mais pour les 2 ans qui lui reste, il est clair que sauf accident majeur contraignant à l'emprunt, il est hors de question qu'il endette encore la commune. La Chambre Régionale des Comptes nous dit qu'il ne faut pas le faire, l'Etat nous dit qu'il ne faut pas le faire, il ne remmènera pas la commune dans les méandres qu'elle a connu, il souhaite en sortir la tête haute en continuant à la désendetter et à investir à la mesure de ses moyens. Il est clair et net qu'il ne le fera pas, mais s'il y a un renversement et que l'ensemble du conseil le souhaite, il en tirera les conséquences et s'en ira.

Roger ORTEGA lui dit qu'il a raison, ça suffit les conneries, il y en a qui devraient s'en rappeler.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) - PERSONNEL : Modification de l'organigramme suite à la réorganisation des services techniques

Le Maire expose que suite à l'arrivée de la Directrice des Services Techniques et après plusieurs mois au sein du service, elle a constaté des dysfonctionnements dans la répartition des tâches et des missions. Dans l'intérêt d'uniformiser les services en fonction des besoins et ainsi mieux définir les missions de chacun, une réorganisation de l'ensemble des services était nécessaire sans impact sur la durée hebdomadaire de travail.

Vu l'avis du comité technique en date du 08/02/2024 ;

Proposition de :

APPROUVER le nouvel organigramme de la ville de Montoire-sur-le-Loir joint qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10°) - PERSONNEL : Modification du tableau des emplois permanents : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet dans le cadre d'une réorganisation des services

Le Maire expose que dans le cadre de la réorganisation des services techniques et la modification de l'organigramme validé par le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion le 08/02/2024, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour occuper les fonctions de responsable du service Espaces Verts dans les missions telles qu'elles sont réellement prévues et exécutables, il s'agit d'une mutation interne de l'actuel responsable du service espaces verts.

Proposition de :

DECIDER d'ouvrir un poste à temps complet ouvert sur le grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} avril 2024.

11°) - AFFAIRES DIVERSES

Arnaud TAFILET rappelle que le marché de Montoire a été sélectionné pour le niveau régional dans le cadre du concours du plus beau marché de France, il invite tout le monde à voter pour celui-ci.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'on lui a fait part qu'aucun procès-verbal de 2024 n'était en ligne sur le site internet.

Arnaud TAFILET lui répond que le 1^{er} PV de 2024 venant d'être approuvé en cette séance, il ne sera mis en ligne dès sa signature par la secrétaire de séance absente ce soir, Mme Carnet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 21h03.

La secrétaire de séance
auxiliaire



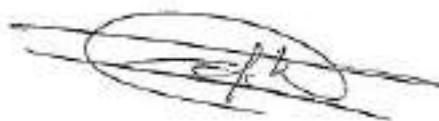
Cindy HUREAU

La secrétaire de séance



Anaïs CHERON

Le Maire,



Arnaud TAFILET

